

Délibération affichée à l'Hôtel de Ville
et transmise au représentant de l'État

le 29 mars 2017

CONSEIL DE PARIS

Conseil Municipal

Extrait du registre des délibérations

Séance des 27, 28 et 29 mars 2017

2017 DEVE 62 Application du tarif d'intérêt général pour l'abattage et la replantation d'arbres consécutifs à la création d'un centre d'hébergement (12e).

Mmes Pénélope KOMITÈS et Dominique VERSINI, rapporteures

Le Conseil de Paris, siégeant en formation de Conseil Municipal,

Vu le Code général des collectivités territoriales, et notamment ses articles L.2511-1 et suivants ;

Vu la délibération 2013 DEVE 1 du Conseil de Paris des 25 et 26 mars 2013, modifiée par la délibération 2014 DEVE 1106 - DFA du Conseil de Paris des 15, 16 et 17 décembre 2014 ;

Vu le projet de délibération en date du 14 mars 2017 par lequel Madame la Maire de Paris lui demande d'approuver l'application du tarif d'intérêt général défini par les deux délibérations susvisées aux travaux d'abattage et de replantation d'arbres consécutifs à la création d'un centre d'hébergement à Paris 12e ;

Vu l'avis du Conseil du 12e arrondissement, en date du 13 mars 2017 ;

Sur le rapport présenté par Mesdames Pénélope KOMITÈS, au nom de la 3e Commission, et Dominique VERSINI, au nom de la 4e Commission,

Délibère :

Article 1 : Est approuvée l'application du tarif d'intérêt général défini par la délibération 2013 DEVE 1 du Conseil de Paris des 25 et 26 mars 2013, modifiée par la délibération 2014 DEVE 1106 - DFA du Conseil de Paris des 15, 16 et 17 décembre 2014, aux travaux d'abattage et de replantation d'arbres liés à la réalisation d'un centre d'hébergement à Paris 12e.

Article 2 : La recette correspondante sera constatée au chapitre 70, nature 70878, rubrique 823, mission 280 du budget de fonctionnement de la Ville de Paris.

La Maire de Paris,

A handwritten signature in blue ink that reads "Anne Hidalgo". The signature is written in a cursive, flowing style.

Anne HIDALGO